



Personne physique et association co-titulaires d'un véhicule

Par Clairebaz

Bonjour,
je fais suite aux questions et réponses, trouvées ici :
<http://forum-juridique.net/entreprise/contrat/vente-de-biens/achat-d-un-vehicule-par-une-association-loi-1901-t5277.pdf>.

Peut-on résoudre le problème de l'utilisation à des fins personnelles d'un véhicule professionnel (appartenant à une association employeuse) en devenant co-proprétaire, en participant à son achat, aux frais d'assurance et autres?

Merci par avance à l'éventuel-le bénévole.